

Euronext Notice

CORPORATE EVENT NOTICE >> Introduction par Offre publique

LNC PROMESSES

Place	Paris	Date	06/11/2006
N° Avis	PAR_20061106_5239_EUR	Marché	Eurolist by Euronext

ADMISSION D'ACTION ET OFFRE AU PUBLIC

Conformément à l'article 6 201 des Règles de marché d'Eurolist, Euronext Paris SA a décidé l'admission sur Eurolist by Euronext :

- des 10.659.330 actions existantes composant le capital de la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS, ainsi que
- d'un nombre maximum de 3.703.703 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne,
- d'un nombre maximum de 555.555 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation,
- d'un nombre maximum de 92.592 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés.

Un nombre maximum de 3.703.703 actions avant exercice de l'option de surallocation sera mis à la disposition du public et diffusé dans le cadre d'un Placement Global et d'une Offre à Prix Ouvert (OPO).

- Fourchette de prix indicative : **20,25 EUR - 23,50 EUR**

Publication de la notice légale au BALO, le 08/11/2006 ;

Le prospectus est composé d'un document de base enregistré le 03/10/2006 sous le numéro I.06-155 et d'une note opération qui a reçue le visa n°06-391 en date du 03/11/2006. Ils sont disponibles auprès de la société Les Nouveaux Constructeurs SA et auprès des établissements financiers introducteurs. Le prospectus peut être consulté sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de société Les Nouveaux Constructeurs SA (www.les-nouveaux-constructeurs.fr).

CARACTERISQUES DE L'OPO

Donneurs d'ordres :	personnes physiques, investisseurs personnes morales, fonds communs de placement.
Durée de l'OPO :	du 06/11/2006 au 14/11/2006 à 17h30 (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets.
Nombre de titres :	370.370 actions soit 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'Offre

Le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPO pourra être augmenté par prélèvement sur les actions offertes dans le cadre du Placement Global.

Décomposition des ordres en fonction du nombre de titres demandés :

- Fractions d'ordre A1: entre 1 et 100 titres inclus ;
- Fractions d'ordre A2 : au delà de 100 titres.

Les ordres seront irrévocables et leur validité sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation, soit le 15/11/2006.

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées, sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO

Le résultat de l'OPO, ainsi que les conditions de négociation du 16/11/2006, feront l'objet d'un avis publié le 15/11/2006.

Libellé et transmission des ordres : les clients devront transmettre leur ordre de souscription au plus tard le 14/11/2006 à 17h30 (heure de Paris).

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres de souscription dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 15/11/2006 à 10h00 (heure de Paris), au plus tard, les membres du Marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (N° 01 49 27 16 00) un état récapitulatif des ordres de souscription dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner le nombre d'ordres et la répartition des titres demandés entre les fractions A1 et A2.

Conditions d'exécution des ordres : les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient être satisfaits.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 15/11/2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT+, entre d'une part HSBC Securities (France) (Code Affilié 580) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 20/11/2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 17/11/2006 à 12h00. L'instruction aura comme date de négociation le 15/11/2006.

Il est précisé qu'en cas d'annulation de l'opération, les opérations de R/L des négociations du 15/11/2006 seront annulées.

Admission aux négociations des actions émises par LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

Euronext Paris fait connaître que, à partir du 15/11/2006, les actions sous forme de promesses décrites ci-dessous émises par LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS seront admises aux négociations sur Eurolist by Euronext.

Principales caractéristiques des titres admis:

Nb Titres à admettre:	Un maximum de 14.455.625 actions (hors option de surallocation)
Valeur nominale:	1.00 EUR
Prix d'émission:	entre 20,25 EUR et 23,50 EUR
Jouissance:	courante
Forme des titres:	nominatives ou au porteur
Banques introductrices:	ABN AMO Rothschild et HSBC
Service financier:	CACEIS 44
Secteur ICB:	sera précisé ultérieurement
Compartiment:	B

Cotation:

Grpe Cotation:	16	Cotation:	Continuous
Devise:	EUR		
Garantie R/L:	Yes	Dépositaire local:	Euroclear
Libellé:	LESNXCONSTRUCTEURS		
ISIN:	FR0004023208	Code Euronext:	FR0004023208
Mnémonique:	LNC		

Conditions particulières applicables aux ordres de souscription dans le cadre de l'OPO

- un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un nombre de titres supérieur à 20 % du nombre de titres offerts ;
- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

CONDITIONS D'OUVERTURE DES NEGOCIATIONS SUR NSC LE 16/11/2006

Les actions LESNXCONSTRUCTEURS seront admises temporairement sur Eurolist by Euronext sous l'intitulé LNC PROMESSES conformément aux dispositions des articles 6801/1 et suivants les règles de marché Livre I d'Euronext.

Dans le cas où les établissements garants décideraient de résilier le contrat de garantie conformément à ses termes, la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS en informera Euronext Paris SA sans délai et demandera l'annulation de toutes les négociations intervenues sur la ligne «LNC PROMESSES». Dans ce cas, Euronext Paris SA publiera un avis annonçant que les ordres d'achat ou de souscription transmis dans le cadre de l'OPO, ainsi que l'ensemble des négociations effectuées sur les titres admis sur la ligne «LNC PROMESSES», seront rétroactivement annulés. Il est précisé que les intermédiaires devront faire figurer sur les avis d'opéré le libellé «LNC PROMESSES». Il appartiendra aux intermédiaires d'informer leurs clients de la possibilité d'annulation rétroactive de leurs transactions sur la ligne «LNC PROMESSES». Si la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS venait à informer Euronext Paris SA de la résiliation du contrat de garantie et donc demandait l'annulation de toutes les négociations intervenues sur la ligne «LNC PROMESSES», il appartiendrait aux intermédiaires de prendre toute disposition vis-à-vis des donneurs d'ordres pour les informer et annuler les négociations dans les délais les plus rapides. La décision de résiliation du contrat de garantie et d'annulation des transactions étant indépendante de la volonté d'Euronext Paris SA, cette dernière décline toute responsabilité sur les éventuelles conséquences financières, comptables ou fiscales d'une telle annulation tant pour les intermédiaires que pour les donneurs d'ordres.

Négociation des actions : les premières négociations des actions nouvelles et anciennes interviendront sur le système NSC à partir du 16/11/2006 et jusqu'au 20/11/2006 inclus sur une seule ligne de cotation «LNC PROMESSES» sous le code FR0004023208.

Il est précisé que les intermédiaires devront faire figurer sur les avis d'opéré relatifs aux transactions réalisées entre le 16/11/2006 et le 20/11/2006 inclus, le libellé «LNC PROMESSES». Il appartiendra aux intermédiaires d'informer leurs clients sur la possibilité d'annulation rétroactive de leurs transactions sur la ligne «LNC PROMESSES».

A compter du 21/11/2006, les actions LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS seront cotées sous le libellé «LESNXCONSTRUCTEURS», code ISIN FR0004023208 (inchangé) et mnémonique LNC (inchangé).

Modèle d'état récapitulatif à utiliser
par les membres du Marché

Document à adresser à EURONEXT PARIS SA
Le 15/11/2006 à 10h00 (heure de Paris) au plus tard
par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

OPO DES ACTIONS LNC PROMESSES

Membre dépositaire affilié Euroclear France n°.....
Adresse.....
Nom de la personne responsable N° de téléphone.....

Décomposition des ordres de souscription	Nombre de fractions d'ordre	Nombre de titres
Fractions d'ordres A1 (entre 1 et 100 titres inclus)		
Fractions d'ordres A2 (au delà de 100 titres)		

un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
s'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

CORPORATE EVENT NOTICE >> Public Offer

LNC PROMESSES

Location	Paris	Date	06/11/2006
Notice	PAR_20061106_5239_EUR	Market	Eurolist by Euronext

Public Offer

Following article 6201 of market rules of Eurolist, Euronext Paris has decided to admit on Eurolist by Euronext :

- 10,659,330 existing shares representing the outstanding capital of the company, and:
- a maximum of 3,703,703 new shares by way of public offering;
- a maximum 555,555 new shares if the allotment option is fully exercised
- a maximum of 92,592 new shares from from a capital increase reserved to employees.

A maximum of 3,703,703 new shares before the allotment option exercise will be offered to the public by way of a Global Placement and an Open-Price Offer (OPO).

- Indicative price range for the offer : **20.25 EUR - 23.50 EUR.**

Information regarding the terms and conditions of the offer can are provided to the public as follows:
A legal notice published in BALO on 08/11/2006

A prospectus available on the site of the Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) and the site of the issuer.

OPO PROCEDURE

Subscription open for :	Retail investors, legal entities and certain UCITS.
OPO dates :	From 06/11/2006 to 14/11/2006 at 5:30 pm CET
Number of shares :	370,370 shares representing 10% of the Offer.

The number of shares offered within the placement may be reduced in order to increase the OPO.

Purchase orders will be divided in the following portions :

- A1 order portion : 1 to 100 shares
- A2 order portion : more than 100 shares

Orders are irrevocable and their validity is limited to the day of introduction and first quotation.

The result of the offer will be announced by Euronext Paris in a notice on the day of introduction.

Transmission of orders: Client will send their purchase orders to the intermediaries by 5:30 pm (CET) on 14/11/2006. By 10:00 am CET on 15/11/2006, market members shall fax Euronext Paris SA (on 01 49 27 16 00), a list of purchase orders they have received, using the model given in Annex. The report should breakdown the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions. Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on 15/11/2006 only. Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.

Execution of orders: Unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO: settlement/delivery of 15/11/2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between HSBC Securities (France) (code 580) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 20/11/2006. All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 am (CET) on 17/11/2006. The trading day shown on instructions will be 15/11/2006. It is specified that in case of cancellation of the operation, the settlement /delivery operations of trading of 15/11/2006 will be cancelled.

Listing of the shares issued by LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

Euronext Paris announces that, from 15/11/2006, the shares under promises form described below issued by LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS will be listed on Eurolist by Euronext.

Main characteristics of the securities to be listed:

Nb of securities to be listed:	A maximum of 14,455,625 shares (before allotment option exercise)
Nominal value:	1.00 EUR
Issue price:	between 20.25 EUR et 23.50 EUR
Dividend due date:	immediately
Form:	Bearer or registered
Listing agents:	ABN AMRO Rothschild and HSBC
Financial service:	CACEIS 44
ICB sector:	will be specified later on
Compartment:	B

Quotation:

Trading group:	16	Trading:	Continuous
Ccy:	EUR		
Guarantee:	Yes	Local depositary:	Euroclear
Product name:	LESNXCONSTRUCTEURS		
ISIN:	FR0004023208	Euronext code:	FR0004023208
Symbol:	LNC		

Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer :

- Individual order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered ;
- Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed ;
- Upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested ;
- Account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with

- payment requirements by order givers holding accounts with them ;
- Euronext Paris SA reserve the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax ;
- Euronext Paris SA also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

OPENING CONDITIONS OF TRADING ON NSC ON 16/11/2006

The LESNXCONSTRUCTEURS shares will be admitted temporarily on Eurolist by Euronext under the title "LNC PROMESSES" accordingly to the provisions of the Euronext Market rules article 6801/1 and following of Rule Book I.

In case the underwriters should decide to terminate the underwriting agreement in accordance with its terms, the Company will inform Euronext Paris thereof without delay and will request the cancellation of all the trading that has taken place on the "LNC PROMESSES" line. In this case, Euronext Paris will publish a notice announcing that the subscription orders sent within the framework of the open price offer as well as all the trading that has taken place on the securities admitted on the "LNC PROMESSES" line will be cancelled retroactively. It is specified that the intermediaries must indicate on the transaction notices the title: "LNC PROMESSES". It is the responsibility of the intermediaries to inform their clients of the possible retroactive cancellation of their transactions on the "LNC PROMESSES" line.

Should the Company inform Euronext Paris of the termination of the underwriting agreement and as a result request the cancellation of the trading that has taken place on the "LNC PROMESSES", the intermediaries will be required to inform investors of such termination and cancel trading as soon as practicable.

Trading of shares : The first trading of new and existing shares will take place on the NSC system from 16/11/2006 and until 20/11/2006 inclusive on a single quotation line "LNC PROMESSES" under the code FR0004023208.

It is specified that the intermediaries must put the designation "LNC PROMESSES" on the operation notices for trades between 16/11/2006 and 20/11/2006 inclusive. Intermediaries should inform their clients of the possible retroactive cancellation of trades on the line "LNC PROMESSES".

From 21/11/2006, the NOUVEAUX CONSTRUCTEURS shares will be quoted under the title "LESNXCONSTRUCTEURS", code ISIN FR0004023208 (unchanged) and mnemonic LNC (unchanged)

Annex

Document to be addressed to Euronext Paris S.A.
Ultimately 15/11/2006 10:00 am CET.

Per fax: 01 49 27 16 00

OPO LNC PROMESSES

Depository member :

Euroclear France affiliate number:

Address :

Person responsible :

Telephone number :

Subscription orders	Number of orders	Number of shares
Order portion A1		
Order portion A2		